

PLAN D' ACTIONS MUNICIPAL POUR L' ENFANCE ET LA JEUNESSE

2020 / 2026

Préambule

Engagés aux côtés de l'UNICEF depuis 2017, avec un Projet éducatif de Territoire (PEDT) à l'appui, le Grand Cahors et la Ville de Cahors souhaitent poursuivre et renforcer leur politique en faveur de l'enfance. De la petite enfance à l'adolescence, les actions mises en œuvre et à venir, couvriront le champ des besoins « essentiels » et assureront le respect des droits de l'enfant.

Conscients que les jeunes cadurciens sont les citoyens de demain, nous souhaitons leur offrir la possibilité, au sein de la collectivité, de trouver leur place et de pouvoir pleinement exprimer leurs compétences dans des domaines variés, quelle que soit leur origine sociale.

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE
Maire de Cahors
Président du Grand Cahors



La petite enfance

La gestion par la Ville de Cahors d'ici 2022 des trois crèches, accueillant 99 enfants, situées dans différents quartiers permettra un maillage territorial et social de l'offre. Cette offre est renforcée par les Relais d'Assistantes Maternelles de l'agglomération. La Ville travaille sur les questions d'insertion, de mixité, de parentalité, d'accompagnement au développement moteur, physique et cognitif de l'enfant. Elle vise également l'intégration d'équipements publics de proximité dans les quartiers inscrits au

Contrat de Ville. Le Grand Cahors axe prioritairement son action sur le développement des Relais Petite Enfance et des équipements extrascolaires (accueil de loisirs sans hébergement, ludothèque).

À titre d'illustration : 84% des enfants de 0 à 3 ans sont couverts par un mode de garde ; il y a 43 écoles réparties sur 26 communes et 7 centres de loisirs.

L'enfance

La collectivité travaille, en appui de l'Éducation Nationale, à conforter la gestion des écoles et l'animation des temps périscolaires, essentielle dans la poursuite des apprentissages des enfants (1400 enfants accueillis à Cahors). Un programme de rénovation énergétique des bâtiments scolaires est prévu pour améliorer les conditions d'apprentissage des enfants et de travail du personnel. Parallèlement, l'équipement numérique des écoles va être modernisé pour faciliter l'usage des outils digitaux lors des temps scolaires et/ou périscolaires. Outre une nécessité de rénover pour améliorer le confort, l'enjeu est également de doter les adultes de demain d'espaces conformes à leurs besoins et plus respectueux de l'environnement, couplé avec des animations éducatives, ludiques, digitales et créatives, accessibles à toutes et tous. La collectivité développe également les Accueils de Loisirs Associés à l'École (ALAE). Ils offrent un panel d'activités permettant de

décloisonner l'éducation et de créer de la cohérence éducative entre les différents acteurs (Éducation Nationale, Ville, Associations). Sur les temps extrascolaires, la programmation culturelle de la Ville de Cahors offre une large part de spectacles vivants, d'ateliers de découverte des arts au public enfant. Il en est de même pour l'offre sportive. Autour de l'enfance, de nombreux sujets sont également abordés : la question de la parentalité, de l'égalité des chances, du décrochage scolaire. Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) vont continuer leur travail d'inclusion pour les enfants porteurs de handicap, en lien avec les nouvelles modalités proposées par les partenaires et en continuant à former les personnels. La taille de notre territoire et le nombre peu élevé de cette tranche de population est un atout et permet une vigilance du quotidien.

Les piliers du modèle international Ville Amie des Enfants

Au sein des cinq engagements des Villes Amies des Enfants 2020/2026, la Ville de Cahors et le Grand Cahors ont fait le choix de suivre les recommandations suivantes et d'y attribuer les moyens qui seront à la hauteur des enjeux locaux.

Le droit aux services essentiels

Le droit d'être en sécurité

Le droit d'être entendu

Le droit d'être apprécié, respecté et traité de manière équitable

Le droit de vivre une vie de famille, de jouer et de s'adonner à des loisirs



LE PLAN D'ACTION

ENGAGEMENT 1

Assurer le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique locale favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité.

⇒ Investir dans la petite enfance et l'accompagnement des parents

Actions envisagées :

- VC - Le transfert des crèches CAF à la collectivité,
- VC - La mise en place d'une commission d'admission unique sur le territoire,
- GC - L'ouverture d'un nouveau relais petite enfance (RPE),
- GC - La création d'un lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) à Catus.

⇒ Lutter contre la pollution de l'air aux abords des lieux éducatifs et sportifs

Actions envisagées :

- VC - Finalisation et mise en place du plan vélo,
- GC - Accompagnement du projet de la Sécurité Routière dans les écoles pour les maternelles et les CM2.

⇒ Considérer la nutrition comme facteur déterminant du développement de l'enfant et de l'adolescent

Actions envisagées :

- GC - Renforcer les enjeux de la loi Egalim :
 - En impliquant les enfants dans une travail sur l'alimentation et sur les menus scolaires,
 - En allant régulièrement rencontrer les producteurs.



ENGAGEMENT 2

Affirmer sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et agir en faveur de l'égalité.

⇒ Assurer un accès aux services publics pour tous

Actions envisagées :

- GC - Le travail sur la tarification des ALSH pour permettre à tous les enfants d'y participer,
- GC - Création d'une salle multisensorielle à l'école Jean-Calvet et au centre de loisirs de Catus,
- GC - La continuation des formations des animateurs sur la prise en charge des enfants porteurs de handicap.

⇒ Œuvrer pour que les filles aient le même accès aux loisirs que les garçons

Actions envisagées :

- VC - Cahors, projets participatifs cours d'écoles,
- VC - Formation des équipes éducatives aux droits des enfants,
- GC - Réfléchir aux activités et au mode d'inscription aux activités du ticket sport afin d'apporter une meilleure parité.

⇒ Mettre en place un plan de lutte contre toutes les formes de violence faites aux enfants et aux jeunes

Actions envisagées :

- GC - Création d'un guide de la jeunesse avec un volet important sur la prévention,
- GC - Participation des services de l'Action Éducative Locale à la semaine de lutte contre les violences et à la journée des droits de l'enfant.



ENGAGEMENT 3

Permettre et proposer un parcours éducatif de qualité à tous les enfants et les jeunes du territoire.

⇒ Tenir compte des difficultés d'accès à l'école des enfants en grande pauvreté

Actions envisagées :

- GC - Étendre le Programme de Réussite Éducative (PRE) à d'autres secteurs de la Ville et du Grand Cahors.

⇒ Décloisonner l'éducation pour garantir un parcours éducatif cohérent aux enfants et aux jeunes du territoire

Actions envisagées :

- VC - Développer des Accueils de Loisirs Associés à l'École (ALAE) au sein de la ville de Cahors,
- VC - Réouverture du musée Henri-Martin avec la mise en place de parcours dédiés aux familles et aux plus jeunes et des actions de médiation culturelle hors les murs.

⇒ Accompagner les parents et les jeunes face aux défis de l'adolescence

Actions envisagées :

- VC - L'organisation de soirées thématiques parents et ados,
- GC - La mise en place d'actions de création de lien social pour les jeunes et les étudiants,
- GC - Le développement du dispositif « La Boussole des jeunes » et des actions de la Maison des ados.



ENGAGEMENT 4

Développer, promouvoir, valoriser et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque jeune

➡ Faire vivre des espaces formels et informels de consultation et d'expression pour tous les enfants et jeunes pour les associer aux projets de ville

Actions envisagées :

- VC - La création, le développement et l'animation d'un Conseil local de la jeunesse.

➡ Participer à la consultation nationale des 6 / 18 ans

Actions envisagées :

- VC et GC - La participation à, au moins, une consultation sur la durée du mandat.

ENGAGEMENT 5

Nouer un partenariat avec Unicef France pour contribuer à sa mission de veille, de sensibilisation et de respect des droits de l'enfant en France et dans le monde

➡ Élaborer une vision commune et partagée de la place de l'enfant dans la ville

Actions envisagées :

- VC et GC - La participation aux opérations proposées par l'Unicef,
- VC et GC - Associer le comité local aux actions de la Ville,
- VC et GC - Favoriser les actions de sensibilisation du comité local via la Convention internationale des droits de l'enfant,
- VC et GC - Apporter son soutien au programme Unicef France.

